



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 20 novembre 2017

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
16/10/2017

Délibération n° B 2017-31

**Marchés assurances : validation des offres des candidats et autorisations à donner au
Président pour signer les marchés avec les titulaires retenus par la CAO**

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-27 du 15 décembre 2016, relative aux ajustements du guide interne des procédures de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Les marchés d'assurance actuels couvrent la période 2013 à 2017 inclus. S'agissant d'un domaine particulier, une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Ainsi, il est possible de négocier éventuellement avec les candidats retenus à l'issue de la première phase. Le Bureau du 6 juillet a validé les 12 candidatures.

Le dossier de consultation a été ensuite mis à disposition des 12 candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 30 août 2017 à 16 heures.

20 offres ont été reçues, elles ont été ouvertes en COP du 5 septembre 2017 et transmises pour analyse à notre consultant ACE.

n° Lot	INTITULE	Nombre d'offres
1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	4
2	Tous risques matériels	7
3	Responsabilité civile et risques annexes	4
4	Flotte véhicules et risques annexes	3
5	Risques statutaires agents affiliés CNRACL	2
		20

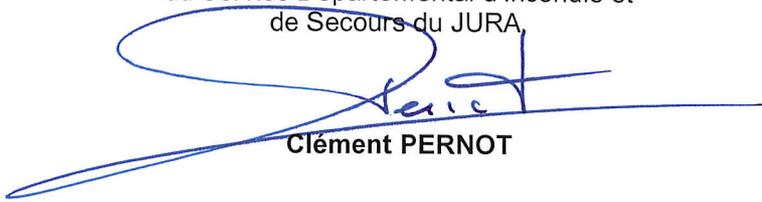
Il nous est demandé dans un premier temps d'admettre toutes les offres et dans un second temps d'autoriser le Président à signer les marchés avec les titulaires qui seront désignés par la CAO qui se réunit ultérieurement.

DECISION N° B 2017-31 DU 20 NOVEMBRE 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, admet toutes les offres et autorise à l'unanimité son Président à signer les marchés avec les titulaires désignés par la CAO.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 27 NOV. 2017
Affiché le 27 NOV. 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA



Clément PERNOT